

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19366 - 75ÈME ANNÉE

Élections municipales, présentation d'une liste candidate au scrutin de mars prochain

Rassemblement citoyens pour Saint-Leu : Saint-Leu montre que le rassemblement est possible



Une liste citoyenne, ayant pour ossature la société civile, soutenue par des partis politiques où chacun se respecte : le Rassemblement citoyens pour Saint-Leu a présenté hier sa candidature aux prochaines municipales dans la commune de l'Ouest. Cette orientation citoyenne a pris en compte les revendications du mouvement gilets

jaunes, en particulier la volonté d'associer la population à la construction du programme. La liste sera conduite par Giraud Payet. Les premiers partis politiques ayant répondu à cet appel au rassemblement sont le PCR, le PS et Europe Écologie les Verts.

Quelques mois après le mouve-

ment des gilets jaunes, une liste prenant en compte ce sentiment de révolte a été présentée hier à Saint-Leu. Intitulée Rassemblement citoyens pour Saint-Leu, elle est conduite par Giraud Payet et comprend notamment dans ses rangs Eric Marcelly, et elle est soutenue par plusieurs partis politiques : PCR, PS et Europe Écologie les Verts sont les premiers à avoir ré-

pondu à l'appel. La porte reste toujours ouverte à toutes les bonnes volontés. Ainsi, une des revendications du mouvement des gilets jaunes est satisfaite, car cette liste comprend des personnes et des organisations d'horizon divers, qui ont décidé de se rassembler sur l'essentiel. A Saint-Leu, l'essentiel est de remettre de l'ordre dans les finances de la commune, et de susciter un réveil citoyen pour que Saint-Leu puisse devenir une collectivité exemplaire.

Giraud Payet fait tout d'abord le constat de la dégradation conditions de vie à La Réunion et particulièrement à Saint-Leu. « La société n'est pas responsable, mais le système », indique la tête de liste, qui fait part de la « volonté de sortir du statu quo et de l'immobilisme ». Rappelant les indicateurs sociaux alarmants de La Réunion, notamment le taux de chômage proche de 30 %, les plus de 110.000 illettrés et la pauvreté qui ne recule pas, Giraud Payet déclare : « nous ne pouvons pas rester inactif ».

Il milite pour « assurer des réelles perspectives pour notre jeunesse. Rassembler générations ». C'est « le temps de s'engager ».

« La priorité, informer de la situation financière de saint leu, puis présenter un projet conçu avec la population avec trois leviers : économique, social et environnemental.

Puis les représentants des partis politiques soutenant la liste ce

sont exprimés.

Salim Nana Ibrahim, responsable de l'ouest pour le PS, rappelle que Giraud Payet travaille depuis de long mois pour le rassemblement. Le PS œuvre dans ce sens comme à Saint Paul. Le rassemblement est une réalité à Saint Leu.

Philippe Yée Chong Tchi Kan (PCR) indique que son parti considère que la situation à Saint Leu n'est pas satisfaisante. « Au vu des enjeux et des élections suivantes, c'est la possibilité d'une alternative. Si on souhaite le rassemblement c'est possible, comme a Saint Leu ».

D'où l'importance de ne pas rater les municipales, une première étape dans le partage des responsabilités qui pourra se faire au fur et à mesure des différents scrutins qui suivront.

Jean-Pierre Marchaud (EELV) revient sur la genèse de la liste citoyenne, « Giraud Payet est le candidat de Saint Leu, soutenu par les forces de progrès. Cette liste est vouée à s'élargir à la société civile en raison désordre politique à Saint Leu ».

Geneviève Payet, candidate EELV sur la liste, souligne que face à la crise environnementale, il est nécessaire de prendre les choses en main pour protéger les populations les plus vulnérables, de changer le rapport à la ville.

Cela suppose de changer les modes de production et de consommation, de donner le pou-

voir aux citoyens, de passer par des engagements forts des élus. Ceci amène à dessiner un autre cap pour développer la ville, avec comme exemple l'évaluation avec la population de chaque projet politique selon son impact social, environnemental et économique.

Vint ensuite le tour de deux membres de la société civile :

Simone Yée Chong Tchi Kan, militante associative, indique qu'autour de la table se trouvent 4 anciens candidats à la mairie de Saint Leu. Ils se sont rassemblés avec la volonté de proposer une alternative à la population. « La porte est ouverte, nous proposons de travailler ensemble. Chacun se respecte autour de la table ».

Elle précise que « du fait des conclusions de la Chambre régionale des comptes, la situation n'est pas simple. On ne connaît pas l'état réel de la situation financière » Et de souligner qu'un appel sera lancé à la population pour débattre du programme.

Eric Marcelly, un des premiers gilets jaunes de La Réunion, affirme que « mes valeurs correspondent à ce groupe. Depuis plusieurs années nous nous battons contre la destruction des petites entreprises par l'État », explique-t-il. « Tout ce qui sera bon pour Saint Leu sera bon pour La Réunion. La victoire nous apportera liberté et justice pour reconstruire Saint Leu qui en a tant besoin. Il s'agit tout simplement de vivre. »

In kozman pou la rout

« I fo ni bate tanbour pou sa »

Mésyé, médam, la sosyété : koz avèk moin sé koz èk in kouyon-sé o py é d'lo mir k'i oi lo mason. A ! Bata tanbor, zot i rapèl, dann tan gard shanète téi bate tanbour in pé partou pou abnons bann nouvèl kisoï bon nouvèl, kisoï sak lé mové. Moin la antann dir fitintan téi bate tanbour pou anons siklone. Mi rapèl l'avé in shanté yté i di konmsa : « bate tanbour la libèrté ! ». Si mi tronp pa sa lé dann shanté « komandè »-Pierrot Vidot la shante sa é Albany la fé lo bann parol é mi rapèl mon bann zétidyan l'apran sa par kèr kisoï bann zétidyan rényoné, kisoï bann zétidyan bann péi étranj, émèm bann jenn fransé. I fo ni bate tanbour. Pou kosa ? Pou bann viktoir nou néna pou ranporté é néna ankor é ankor é ankor. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Edito

De la Chine à La Réunion : «à nous d'écrire notre histoire !»

Le PCC transforme la Chine et le monde mais les dirigeants restent lucides sur les limites de leurs engagements car "le rêve du peuple chinois est étroitement lié aux rêves des autres peuples." La victoire de l' APL (Armée Populaire de Libération) sous la direction du Parti Communistes en 1949 est une victoire contre tous les pays qui ont occupé la Chine. Ils sont huit puissances économiques et militaires : la Grande Bretagne, la France, le Japon, l'Allemagne, l'Italie, la Russie, l'Autriche, les Etats Unis.

Elle coïncide avec la fin de la 2e guerre mondiale. Elle ouvre l'espoir aux peuples colonisés qui rêvent de Liberté et d'Egalité.

Le PCR est né dans cette période de grande soif de Liberté, 10 ans après l'avènement de la Chine populaire. Deux ans après, en 1961, Paul Vergès était aux côtés de Mao sur la place Tien An Men à l'occasion des festivités du 1er Octobre. En 1969, il refuse d'entériner l'analyse sur la division sino-soviétique. Pour lui, la priorité doit être accordée à la solidarité de tous en faveur du Vietnam en guerre. Elie Hoarau résume ainsi l'expérience réunionnaise : "l'émergence d'une conscience et d'une parole réunionnaise". La Réunion évolue dans un processus d'intégration et de globalisation qui entraîne la prise de conscience d'une communauté de destin planétaire. Il est donc impossible d'envoyer ses problèmes et ses déchets chez les autres qui, eux aussi, se trouvent dans la même situation. Le bonheur des uns ne peut pas signifier le malheur des autres. Nous nous en sortirons tous ensemble ou pas du tout. La victoire contre la pauvreté que s'apprête à annoncer le PCC va accélérer la prise conscience que l'objectif prioritaire des OMDD est réalisable. Il réclame une

volonté politique.

Or, on se rappelle l'initiative du Comité de l'Appel de l'Ermitage pour l'Abolition de l'extrême pauvreté à La Réunion. Le 4 août 2013, date anniversaire de l'abolition des privilèges en France, un Conseil Municipal symbolique des pauvres s'est tenu à Saint Paul et a adopté 4 résolutions qui ont été transmises aux 24 maires :

- 1-l'abolition des privilèges financiers des élus,
- 2-la représentativité sociale des pauvres sur les listes électorales,
- 3-la création d'un Centre Communal d'Activités Génératrices de Revenus,
- 4-l'accueil des services publics en créole.

C'est pourquoi, tout en saluant la victoire politique de 1949, en Chine, ainsi que l'éradication prochaine de l'extrême pauvreté, nous devons rappeler la lutte spécifique que mène le PCR pour l'Egalité. Paul Vergès déclare : "Je ne connais pas de plus grande révolution que celle qui se prépare. Quand la moitié des populations mondiales réclamera l'égalité parfaite avec l'autre portion de la planète, on assistera alors à un bouleversement du contexte socio-économique mondial." Le séminaire idéologique international qui se tiendra à la fin de ce mois, dans le cadre des 60 ans du PCR, est une volonté de croiser nos analyses avec celles des autres qui militent dans des conditions différentes. Comme dit Elie Hoarau : "A nous d'écrire notre histoire".

Ary Yée Chong Tchi Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Au moment où Maurice inaugure la remise en service de son chemin de fer

La Route en mer amplifie la crise : les transporteurs vont-ils enfin demander des comptes à Didier Robert ?



Hier, Maurice a inauguré le Metro Express. C'est la première étape de la reconstruction du chemin de fer dans l'île sœur. À La Réunion, une telle cérémonie aurait dû avoir lieu depuis au moins 5 ans, mais Didier Robert et ses amis en ont décidé autrement en arrêtant le chantier du tram-train et en supprimant le projet de la nouvelle route du littoral au profit d'une improbable route en mer. Quelques années et quelques centaines de millions d'euros d'argent public dépensés plus tard, le chantier

matériaux ne sont pas disponibles. Les transporteurs principaux bénéficiaires de ce projet de Didier Robert sont extrêmement inquiets. Ils disent vouloir passer à l'action lundi. Iront-ils demander des comptes au responsable de leur problème, c'est-à-dire Didier Robert, président de la Région, ou alors leur mouvement sera-t-il orienté afin d'exiger l'ouverture de nouvelles carrières en dépit des avis négatifs des autorités environnementales ? Si le mouvement des transporteurs vise les défenseurs de l'environnement, alors chacun ne pourra que constater que ces professionnels seront instrumentalisés par la Région

à Réunion, ce qui ne règlera pas leurs problèmes, bien au contraire.

Hier c'était la fête à Maurice. Le Metro Express a été inauguré. Ce train marque le retour du chemin de fer dans l'île sœur. C'est un projet lancé par un ancien gouvernement qui a été poursuivi par l'actuel. Résultat : dans trois semaines, les Mauriciens pourront emprunter gratuitement un moyen de transport rapide, sûr et écologique. Un tel événement devait avoir lieu à La Réunion voici au moins 5 ans. En 2007, Paul Vergès avait négocié avec la France les fonds nécessaires pour que la Ré-

gion Réunion et l'État construisent le tram-train et la nouvelle route du littoral. Le train devait être mis en service en 2012, et la NRL en 2017.

Arrivé à la présidence de la Région Réunion en 2010, Didier Robert s'est empressé de stopper le chantier du tram-train et d'annuler celui de la nouvelle route du littoral. Avec l'aide de Paris, il a pu transférer tout l'argent obtenu par Paul Vergès sur le financement d'une improbable route en mer. La France était la grande gagnante de cet accord, car grâce à Didier Robert, sa participation se limite à un montant forfaitaire. Alors que le protocole signé par Paul Vergès prévoyait qu'il incombait à la France de supporter la majorité des surcoûts de la nouvelle route du littoral, c'est à la Région de financer désormais ceux relatifs à la route en mer.

Retour de manivelle

Dans sa campagne des régionales de 2010, Didier Robert a pu compter sur l'aide de transporteurs. Avec la « compréhension » du préfet de l'époque, ces derniers ont pu bloquer La Réunion pendant plusieurs jours en novembre 2008, ainsi que le siège du Conseil régional. Il s'agissait de faire croire que, contrairement à la réalité des carnets de commande bien remplis des entreprises du BTP quand Paul Vergès dirigeait la Région, il n'y aurait eu plus de travail pour les transporteurs.

Avec le déploiement du projet pharaonique de route en mer, les masques sont tombés. Une partie du chantier a été taillée sur mesure pour que ces transporteurs fassent un maximum de profits. C'est ce qui explique le choix technique d'une digue entre La Grande Chaloupe et La Possession, alors qu'au moment où le projet de Didier Robert a bénéficié de la déclaration d'utilité publique, les matériaux nécessaires à sa construction n'étaient déjà pas

disponibles à La Réunion. La récréation est finie

Malgré cette impossibilité physique, la Région s'est engagée dans une fuite en avant, enchaînant avec la complicité de l'État les passages en force pour que le chantier de la route en mer puisse être achevée au plus vite. Cette offensive contre l'environnement s'est accompagnée d'une mansuétude vis-à-vis des entreprises qui ont obtenu le marché de la digue. Il a fallu attendre plusieurs années avant que la Région ne publie le document administratif autorisant ces entreprises à commencer cette partie du chantier. Cette mesure de protection n'a manifestement pas suffi à calmer les bénéficiaires d'un marché de plus d'un milliard d'euros. En effet, constatant l'impossibilité de continuer le chantier, elles ont décidé de dire à Didier Robert que la récréation était finie. Imaz Press Réunion a révélé un ultimatum : s'il n'y a pas de matériaux au mois de mars, elles plient bagage et arrêtent le chantier. Cette nouvelle est une bombe.

Pas de matériaux, pas de route

En effet, elle signe la fin des espoirs de ceux qui ont soutenu aveuglément Didier Robert en croyant à sa promesse. Pourtant, les règles les plus élémentaires de la physique s'appliquent à La Réunion comme dans tous l'univers : s'il n'y a pas les matériaux pour construire une route, alors il ne peut pas y avoir de route.

Hier, Réunion Première a fait état d'une rencontre de plusieurs syndicats de transporteurs. Ces derniers se disent prêts à passer à l'action. Ils sont en effet nombreux à s'être endettés en achetant des camions neufs pour transporter les galets qui devaient faire sortir la digue de la mer. Se pose alors la nature de leur action.

La logique veut que ce mouvement

visé à obtenir l'ouverture de négociations avec le responsable de leur problème, c'est-à-dire le président de la Région. C'est lui qui a décidé, avec sa majorité régionale, de priver La Réunion de deux grands chantiers en les remplaçant par un seul qui est aujourd'hui totalement dans l'impasse.

Pour une expertise financière, technique et environnementale

Si l'objectif de l'action est de demander à l'État de passer en force pour ouvrir les carrières, et donc de dire que ce sont les Réunionnais opposés à cette pollution qui sont la source de leur problème, alors il apparaîtra clairement que ce mouvement est instrumentalisé par la Région. Un baroud d'honneur de Didier Robert pour essayer de sauver ce qui peut encore l'être en quelque sorte.

Gageons que la raison l'emportera et que la colère des transporteurs pourra faire progresser une revendication : la nécessaire expertise financière, technique et environnementale du chantier de la route en mer. Car il est possible de réussir à construire une liaison sécurisée entre Saint-Denis et La Possession, mais sûrement pas avec le choix fait par Didier Robert. Souhaitons donc que cette expertise soit la première étape vers la sortie de crise, avec un préalable : l'intérêt général de La Réunion doit prévaloir et pas les intérêts particuliers de quelques entrepreneurs et responsables politiques.

M.M.

Libre opinion**Radioscopie critique du concept de « zone de paix » dans l'océan Indien**

« Le concept de zone de paix dans l'océan Indien a été formulé par les États riverains en réaction à la rivalités Est-Ouest dans cet espace maritime. Cette rivalité américano-soviétique a ses racines dans un accord secret anglo-américain conclu en 1961 : les États-Unis s'engagent à installer une base militaire dans cet océan pour défendre les intérêts de l'Occident à condition que le territoire britannique retenu pour l'abriter échappe au processus de décolonisation et que sa population en soit entièrement évacuée. Suite à ce traité, le Gouvernement de Londres a créé une nouvelle colonie : le British Indian Ocean Territory (BIOT). Le décret-loi du 8 novembre 1965 avait pour objet d'introduire des dispositions nouvelles pour la gestion de certaines dépendances des colonies anglaises de Maurice et des Seychelles : l'archipel mauricien des Chagos et trois îlots seychellois (Aldabra, Desroches et Farquhar). »

La rivalité américano-soviétique s'est concrétisée avec le traité anglo-américain du 30 décembre 1966 qui dispose que les îles du

BIOT « resteront disponibles pendant un laps de temps indéterminé afin de répondre aux besoins éventuels des deux Gouvernements en matière de défense ». Par la suite, les anglo-américains ont créé une base militaire à Diego Garcia, l'île principale des Chagos. Mais l'Union soviétique a aussitôt riposté en obtenant elle aussi des bases stratégiques dans certains États riverains. Entre 1961 et 1991, l'océan Indien a ainsi oscillé « entre le miel et le vinaigre », entre la guerre et la paix, en dépit des efforts des États côtiers pour en faire une zone de paix. De fait, le statu quo militaire occidental perdure dans l'océan Indien malgré la disparition en 1991 du condominium américano-soviétique pour la gestion des affaires du monde.

La création d'une zone de paix est une question importante qui concerne le désarmement général et complet. Cet objectif majeur peut être atteint au plan universel par l'interdiction des armes de destruction massive et au plan régional par la création de zones de paix. En ce domaine, on peut noter des résultats concrets dans l'Hémisphère Sud

dont relève l'océan Indien. Le traité de Washington de 1959 fait de l'Antarctique la première zone de paix intégrale de la planète. L'Amérique latine en est la seconde. Mais contrairement à l'Antarctique, la zone de paix créée par le traité de Mexico de 1967 est partielle : elle s'analyse en une dénucléarisation. Par le traité de Rarotonga de 1985, le Pacifique Sud devient également une zone dénucléarisée ainsi que l'Afrique toute entière en vertu du traité de Pelindaba de 1996. Dès lors, pourquoi l'océan Indien n'a-t-il pas, lui aussi, été érigé en zone de paix ?

I.- L'analyse critique des dispositions de la Résolution 2832, adoptée par les Nations Unies

C'est pour faire contrepoids à la bicéphalie américano-soviétique que le Sommet des pays non-alignés, réunis à Lusaka (Zambie) adopte, dès le 10 septembre 1970, une Déclaration qui définit l'océan Indien comme « une zone de paix dans laquelle est exclue la compétition entre les grandes puissances ». Le 16 décembre 1971, à l'initiative du Sri Lanka, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à l'unanimité, par 61 voix et 55 abstentions, la Résolution 2832 contenant la « Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix ». Parmi les abstentions, il faut relever celles des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique qui entretiennent à l'époque des bases militaires dans l'océan Indien. C'est dire déjà que le succès initial des non-alignés est partiel. Mais il doit encore être relativisé dans la mesure où les résolutions de l'Assemblée générale sont des recommandations et non des décisions. Comment expliquer les réserves des grandes puissances ? De fait, ces puissances sont tacitement visées par la Résolution 2832 qui milite pour la démilitarisation de l'océan Indien en posant le principe cardinal selon lequel cet espace maritime est « désigné à jamais comme une zone de paix ».

Pour comprendre l'échec de la Résolution 2832, on peut en outre noter que l'assiette de la zone de paix fixée par cette recommandation est définie lato sensu, dès lors que les États visés par ce concept ne sont pas les seuls États du littoral mais aussi ceux de l'arrière-pays. Mais que faut-il entendre par État « de l'arrière-pays » ? La Chine qui a une frontière avec l'Inde est-elle un État « de l'arrière-pays » ? Ainsi, l'assise géographique de la zone

de paix dans l'océan Indien est imprécise et, par suite, le concept de zone de paix difficile à mettre en œuvre en raison du nombre d'États ayant des intérêts divergents.

L'échec patent de la Résolution 2832 s'explique surtout par le fait qu'elle demande explicitement aux puissances extrarégionales « d'éliminer de l'océan Indien toutes les bases militaires, la mise en place d'armes nucléaires » et « toute manifestation de la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien ». La Résolution 2832 se prononce ainsi pour la création d'une zone dénucléarisée dans l'océan Indien, à l'instar de celle qui a été décidée pour le Pacifique Sud. Mais cet indispensable statut doit être complété par « l'idée de neutralité » qui s'impose aux grandes puissances : ces dernières doivent non seulement respecter la dénucléarisation de l'océan Indien mais, en outre, démanteler les bases stratégiques qu'elles y ont installées. Autant dire que la zone de paix revendiquée pour l'océan Indien est plus contraignante que celle de zone dénucléarisée et, par suite, vouée à l'échec.

Certes, la Résolution 2832 se prononce en faveur de la liberté de navigation dans l'océan Indien. Mais la création d'une zone de paix obligerait en fait les puissances extérieures à renoncer à toute présence militaire dans cet océan. Cette « conception éliminatrice » pourrait avoir pour effet d'ériger l'océan Indien en « mer fermée » dans laquelle seuls les États côtiers pourraient exercer des privilèges : l'océan Indien mériterait alors son surnom d'océan Afro-asiatique. En interdisant le passage des navires de guerre des puissances extrarégionales dans l'océan Indien, le concept de zone de paix pourrait ainsi apparaître comme un nouveau recul du principe de la liberté des mers. Pour le contre-amiral Henri Labrousse, cette « conception éliminatrice » ne peut que rencontrer l'hostilité des grandes puissances, dès lors qu'elle empêcherait leurs navires de guerre d'accéder à l'océan Indien pour assurer notamment la sécurité des flux pétroliers dont elles sont tributaires. Dès lors, peut-on s'étonner que le concept de zone de paix dans l'océan Indien soit passé des « sommets aérés » aux « vallons brumeux » ?

II.- L'échec des Nations Unies dans la mise œuvre de la Résolution 2832

Ce concept de zone de paix dans l'océan Indien est aujourd'hui dans un état comateux.

Pourtant, depuis 1971, la question relative à la création d'une zone de paix dans l'océan Indien est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies. À l'origine, cette inscription était annuelle. Mais depuis une résolution adoptée le 9 décembre 1997, les débats portant sur la Résolution 2832 ont lieu tous les deux ans. Voici déjà un indice révélateur : la question relative à la création d'une zone de paix dans l'océan Indien a perdu en intensité, surtout depuis la fin de la rivalité américano-soviétique.

Certes, pour aboutir à la création d'une zone de paix, deux organes ont été envisagés. Le 15 décembre 1972, l'Assemblée générale vote une résolution qui crée le Comité spécial de l'océan Indien afin de proposer des mesures « en vue de promouvoir les objectifs de la Résolution 2832 ». Par la suite, dans une résolution votée le 15 décembre 1989 par 137 voix contre 4, dont les voix des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni, et 14 abstentions, l'Assemblée générale a émis le vœu qu'une conférence ait lieu « à Colombo en 1991 » afin d'ériger l'océan Indien en zone de paix par la voie conventionnelle. Mais dans des notes similaires adressées aux Nations Unies, les 17 et 18 avril 1990, États-Unis, France et Royaume-Uni ont annoncé leur décision de ne plus participer aux travaux du comité préparatoire à la conférence sur l'océan Indien en raison de profonds désaccords avec les autres participants.

La convocation d'une conférence pour l'élaboration d'un traité visant à ériger l'océan Indien en zone de paix a bien été recommandée dans les résolutions ultérieures de l'Assemblée générale et ce jusqu'au vote, le 9 décembre 1992 de la Résolution 47/59. Mais en raison de l'inflexibilité des Occidentaux, cette conférence n'a pu avoir lieu et les résolutions postérieures à 1992 n'en font même plus mention. Ainsi, depuis la fin de la rivalité américano-soviétique, la concrétisation du concept de zone de paix en océan Indien par la voie conventionnelle a fortement décliné. Elle est même désormais reportée sine die.

Ultimes réflexions

Pour sortir d'une impasse de plus en plus évidente, il faudrait peut-être d'abord ne plus exiger en priorité le démantèlement des bases militaires aéronavales créées par les puissances extrarégionales dans l'océan Indien, dès lors que ces bases accomplissent aujourd'hui pour la plupart de véritables mis-

sions de service public. Comme cela a été fait pour l'Amérique latine, le Pacifique sud et le continent africain, il conviendrait de se mobiliser pour lutter contre le danger principal qui est celui de la prolifération des armes nucléaires dans cet espace maritime de plus en plus instable et conflictuel. Faut-il ici rappeler que deux États riverains et de surcroît rivaux – l'Inde et le Pakistan – sont déjà des puissances nucléaires et que l'Iran manifeste son intention de rejoindre ce club désormais doté d'armes de destruction massive ?

Par ailleurs, après avoir constaté que les réalités géopolitiques ne sont manifestement plus celles qui prévalaient lors de la création du Comité spécial de l'océan Indien en raison de la fin du duopole américano-soviétique pour la gestion des affaires du monde, son président a déclaré, le 10 juillet 2017, qu'il serait justifié de prendre en compte les nouvelles « menaces graves » et les « nouveaux défis » auxquels l'océan Indien est confronté.

Parmi les menaces de nature à compromettre directement la paix dans cette région, on peut énumérer, pêle-mêle, le commerce exponentiel des stupéfiants, l'immigration clandestine dans un monde de plus en plus nomade, la pêche illicite dans les zones économiques exclusives des États riverains, la piraterie maritime, le terrorisme international et le trafic d'armes de plus en plus sophistiquées. Parmi les défis à relever, citons tout particulièrement la promotion des énergies renouvelables en mer, la préservation de l'environnement marin menacé par la pollution ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique, l'accroissement démographique débridé et le sous développement économique.

En dernière analyse, changer de modèle de référence, de paradigme ou de logiciel apparaît désormais comme une nécessité impérieuse et urgente si l'on veut que le concept de zone de paix dans l'océan Indien ne soit plus seulement une incantation.

**André Oraison, Professeur des Universités,
Juriste et Politologue
Membre et Conseiller Juridique
du Mouvement Réunionnais Pour la Paix**

Billet philosophique

Kosa mi fé pou la non-violence é la fraternité ?

Afin d'illustrer comme vendredi dernier à quel point « de plus en plus de militants de la cause réunionnaise s'engagent ensemble dans les combats pour le respect des droits et de la dignité de leur peuple comme pour celui de tous les peuples du monde », nous allons citer deux nouveaux exemples. C'est une manière de réfléchir ensemble au renforcement de ces engagements pour de grandes causes humaines.

Ce fut d'abord le cas du samedi soir 28 septembre au dimanche matin 29 septembre à la médiathèque François Mitterrand de Saint-Denis, où l'ARRCC (Association Réunionnaise des Relations et Créations Culturelles), présidée par Sabine Armoudom-Paulic, a organisé la 8e édition de sa Nuit de la Méditation pour la non-violence ("Ahimsa"). Cette nuit fut marquée notamment par la présence de Tara Gandhi, la petite-fille du Mahatma Gandhi, dont l'arrière-petite-fille a pris la parole pour rappeler les grands combats menés par ce célèbre militant anti-colonialiste indien et défenseur de la non-violence. À noter que Tara Gandhi a tenu aussi une belle conférence ce mercredi 2 octobre à la mairie de Saint-Denis pour rappeler l'importance des combats menés par son grand-père « pour la libération de son pays, contre la pauvreté, l'avidité, les inégalités, pour l'amour, une voix douce, modeste et le respect de l'environnement », avant d'être assassiné en 1948.

Lors de la nuit "Ahimsa", une trentaine de penseurs, poètes, professeurs de yoga, artistes, etc. de La Réunion et d'autres pays sont intervenus avec beaucoup de compétence pour faire réfléchir le



Gilles Sagodira, Régine Armoudom et Jacques Vigne, trois des organisateurs et animateurs de la Nuit de la Méditation pour la non-violence ("Ahimsa").

public sur les moyens de cultiver « un cœur en paix pour un monde en paix », méditer « pour une poésie spirituelle, visant à apaiser et à purifier le cœur et le mental », « cultiver la paix intérieure », « développer la paix », « calmer l'esprit pour participer à la paix dans le monde », montrer que « la bienveillance est un remède contre la violence »... Nous retiendrons aussi la belle intervention de Gilles Sagodira, docteur en sciences de l'éducation, activiste de la paix et poète œuvrant pour la préservation de la biodiversité, qui a proclamé un poème intitulé "Unissez-vous derrière la science", soutenant la jeunesse engagée et dédié à la fois à Tara Gandhi et à Greta Thunberg. Dans ce poème, il lance un appel : « Détruisez vos armes et ouvrez vos maisons pour vaincre le règne de l'arrogance. (...) L'aveuglement de nos dirigeants empêtrés dans la banqueroute morale et intellectuelle s'embourbe dans la honte des pays égoïstes et des nations in-

conscientes ».

« Samem nou' l'unité ! »

Ce genre d'appel fut à nouveau lancé ce dimanche à La Plaine des Cafres lors du grand rassemblement organisé par le GDIR (Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion), présidé par le professeur et poète Idriss Issop-Banian, pour la 11e Journée Réunionnaise de la Fraternité. Comme "Témoignages" l'a déjà dit, « cette célébration fut une grande réussite par le nombre de participants et de partenaires qui sont venus apporter leur soutien à cet engagement du GDIR mais aussi par les valeurs humaines exprimées avec force lors de cet événement ».

"L'Appel à la Fraternité" proclamé en créole par tout le public avec enthousiasme invite notamment tous nos compatriotes à assumer leurs responsabilités dans ce domaine en nous disant : « La fraternité ek la responsabilité oté ! Oui mon fra ! samem nou' l'unité ! ». Et concrètement cela s'est traduit en particulier par la participation à cette journée d'une forte délégation de migrants sri-lankais, soutenus par le GDIR et d'autres associations comme ANSAMB OI, car « notre devoir est d'accueillir l'étranger, c'est un des devoirs de la fraternité », comme l'a dit Idriss Issop-Banian, co-auteur avec Patrice Treuthardt et Maximin Boyer de "Hymne La Réunion" « pou nou viv dann in péi an dalonaz ». Tout cela nous conduit à nous poser la question : kosa mi fé vréman pou la non-violence é la fraternité ?

Roger Orlu

Oté

Bann zéskimo néna z'ot lang bien kodifyé, d'ot galman, astèr akòz pa nou !

Dalone, dalon, mi sort lir dsi l'internet in artik intèrésan dsi bann z'inuite. Ni pé apèl azot « éskimo » mé afèr done azot in nom zot i domann pa vi ké pou zot zot sé in bann z'inuite in poin sé tou. Total sa in bann tribu lé instalé dann l'alaska(péi amérikin), dann nord Lo Québec (la bèl provins) épi zot lé galman dann la Skandinavi, Groenland, épi dann la Sibérie é sirman d'ot zandroi moin la bliyé .

Néna in ta zafèr pou di dsi zot mé zordi ni parl la lang é pou la promyèr foi bann moun laba, édé par l'unesco, épi désèrtin savan la fabrik in fason pou ékri é pou lir dann zot lang – la, mèm si lé in pé diféran suivan l'androi ou i lé. Donk zot lé paré astèr é i rès azot po fé valoir zot kiltir, zot patrimoine kiltirèl. Sé in gran pa an avan pou zot !

Mé nou kréol ? Ni koné néna lontan bann séséloi la fine kodifyé zot kréol épi i ansèrv sa konm in lang nasyonnal. Ni koné dann Haïti lo lang nasyonnal sé lo lang bann Aisien. Ni koné dann la Républik Maurice la lang kréol morisien lé kodifyé épi i ansèrv pou lansègnman l'èr ki lé sof ké mi sort antann la majorité lé pa dakor pou fé déba an kréol morisien dann l'a shanm dépité.

Ni pé anparl d'ot é d'ot é d'ot ankor... Mé nou.1976 l'inivèrsité la fé la kodifikasyon la lang kréol rényonèz. Ni koné lékritir Oktob 1977- i paré mi ékri dann téknik la-apré l'avé ankor KWZ l'ané 1984, épi Tangol in pé apré. Ni koné galman dopi in koup de tan néna d'moun i travaye pou inifyé nout lékritir kéol.

Mé zami, bann morisien la fine koup dovan nou, bann séséloi galman, zordi ni oi bann zéskimo i doub anou, san konté tout bnn pèp néna zot lang déza kodifyé, ébin nou alor ?

Dabor i fo in sèl manyèr ékri pou an avoir in sèl koréktèr nout lortogaf, pou an avoir in bon métod pou amontré. Alon marsh dési ! Mi pans nou va nyabou.

Justin